

## **1 / PRÉAMBULE**

### **1.1. Condition pour être admis à présenter les épreuves de sélection :**

- être âgé de 18 ans à la date d'entrée en formation

### **1.2. Dispense de l'épreuve écrite :**

Peuvent être dispensés de l'épreuve écrite :

- Les titulaires d'un diplôme délivré par l'Etat, ou diplôme national, ou diplôme visé par le Ministre chargé de l'enseignement scolaire, sanctionnant un niveau 4 de formation, correspondant au moins au Baccalauréat, ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4,
- Les lauréats de l'institut de l'engagement sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité (Arrêté du 27 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale).

### **1.3. Aménagement des épreuves de sélection :**

Les candidats en situation de handicap, peuvent bénéficier d'un aménagement de l'épreuve. (Fournir un justificatif). Circulaire n°2011-220 du 27/12/2011.

Les dates seront fixées par le centre de formation, avec l'accord de la DREETS.

## **2 / DÉROULEMENT**

### **2.1. Les épreuves de sélection :**

2.1.1. **L'épreuve écrite d'admissibilité** : durée 2 heures, visant à évaluer le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite des candidats.

Pré-requis :

- Capacité à construire un texte selon une orthographe et une syntaxe qui ne nuisent pas à sa compréhension ;
  - Capacité à identifier les idées essentielles d'un texte ;
  - Capacité à reformuler ;
  - Capacité à analyser.

Critères d'évaluation :

- Capacité dans la communication écrite :
  - Orthographe – syntaxe notée sur 2.5
  - Construction (plan, logique) notée sur 2.5
- Capacité, compréhension et analyse notée sur 7
- Capacité de réflexion notée sur 8

**La convocation à l'épreuve orale d'admission est soumise à l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 à l'épreuve écrite d'admissibilité.**



# La Cadenelle

unité de savoirs

2.1.2. **L'épreuve orale d'admission** : durée 20 minutes, visant à évaluer les motivations et les aptitudes des candidats à suivre la formation. Elle permettra au jury de vérifier les capacités suivantes :

- Capacité à communiquer avec le jury,
- Motivation par rapport à la profession,
- Connaissance du milieu professionnel.

- Critères d'évaluation :

- |  |             |
|--|-------------|
| - <b>Qualité de communication</b> : clarté, expression, précision, aisance | notée sur 5 |
| - <b>Qualité de réflexion sur la pratique professionnelle</b>              | notée sur 5 |
| - <b>Préparation du projet professionnel</b>                               | notée sur 5 |
| - <b>Connaissance du milieu professionnel</b>                              | notée sur 5 |

## 2.2. Commission d'admission :

Sera établie la liste des candidats admis, ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 lors de l'épreuve d'admission, selon l'ordre de mérite, dont le nombre correspondra au quota attribué.

Une liste d'attente sera dressée avec un numéro de classement.

**En cas d'ex aequo**, le candidat ayant obtenu la **meilleure note au critère d'évaluation « motivation par rapport à la profession »** sera retenu.

En cas d'égalité, le candidat ayant obtenu la meilleure note au critère d'évaluation « **Connaissance du milieu professionnel** » sera retenu.

Les résultats seront communiqués par courrier-ou mail, aux candidats, par l'établissement de formation. La liste des admis sera publiée sur le site internet de l'organisme de formation.

Les candidats ayant échoué pourront consulter sur place leur copie et les appréciations portées par le jury.

La liste des candidats ainsi établie est transmise par l'établissement de formation aux services de la DREETS avant l'entrée en formation.

## 3 / DURÉE DE VALIDITÉ DE LA SÉLECTION

Les candidats ayant réussi aux épreuves de vérification des pré-requis peuvent bénéficier, pour un cas de force majeure, et après accord du responsable de formation, d'un report pour l'entrée en formation, pour une année maximum.

Mise à jour 02/03/2023 MCD-SI -Maj juin 2021

Pas de frais de sélection.

134 Bd des Libérateurs, CS 80105, 13376 Marseille cedex 12 - +33 4 91 18 10 50

Lycée Polyvalent Privé sous contrat avec l'État, École Privée, CFA, Centre de Formation, Formation Continue.

Établissement habilité à recevoir la Taxe d'Apprentissage

SIRET 78294740200015 - Code APE : 8532Z

[www.cadenelle.com](http://www.cadenelle.com)    